

13 mai 2025

## L'accaparement vert (2) : quels changements de politique faudrait-il pour l'arrêter ?

Les appels en faveur de financements accrus pour atténuer le changement climatique ont conduit, au niveau mondial, au développement de ce qu'on appelle « l'accaparement vert » des terres.

Dans un premier article [\[lire\]](#), lafaimexpliquée a décrit certaines des principales caractéristiques de ce phénomène, l'ampleur qu'il a prise récemment, son efficacité limitée dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'impact négatif qu'il a sur les communautés locales concernées dans les pays à revenu faible et moyen, ainsi que sur l'environnement dans lequel elles vivent.



Un article récent de Zoomers et Otsuki [\[lire en anglais\]](#) explore les moyens par lesquels on pourrait s'opposer à ce mouvement, grâce à une gouvernance améliorée des ressources foncières à l'aide des modifications qui favoriseraient la justice climatique. En partant de la manière dont les décisions politiques foncières sont mises en œuvre et appliquées, et du constat que la gestion des intérêts concurrents en matière de terres ne promeut guère la justice climatique, les

auteurs esquissent les changements dans la gouvernance foncière qui pourraient efficacement mettre un terme à la tendance actuelle très préoccupante.

## Les efforts passés pour lutter contre l'accaparement des terres

À la suite de la crise de la sécurité alimentaire mondiale de 2007-08 et du mouvement important d'accaparement des terres qui l'a suivi, des efforts ont été déployés, au niveau mondial, pour élaborer des directives cherchant à garantir une consultation véritable des populations concernées et la préservation de leurs intérêts.<sup>1</sup>

Pourtant, écrivent Zoomers et Otsuki, « **en dépit de ces directives et des lois foncières** [censées protéger les communautés locales], **les décisions imposées par les autorités, sans consultations, sont demeurées prédominantes, entraînant des compensations insuffisantes** ». Selon eux, c'est parce que les cadres légaux et interventions « **visaient à atténuer les effets des investissements fonciers à grande échelle, mais non à arrêter l'accaparement des terres lui-même** ». Les directives étaient en fait largement basées sur l'octroi et la protection de droits fonciers sécurisés aux populations, ce qui a conduit « **à la marchandisation des terres, [faisant souvent] que les gens devaient vendre leurs terres à de nouveaux arrivants pourvus en capitaux** ».<sup>2</sup>

## De bonnes raisons pour changer la gouvernance foncière

Avec la nouvelle vague d'accaparement vert des terres, Zoomers et Otsuki voient sept raisons pour lesquelles il est nécessaire de changer la gouvernance foncière. Elles portent sur les impacts négatifs des investissements climatiques et ceux du changement climatique :

1. « **L'ampleur et la vitesse de l'accaparement mondial de terres augmentent rapidement** », car la concurrence pour les terres et d'autres ressources (surtout les minéraux et l'eau [[lire en anglais](#)]) risque de s'intensifier.
2. « **Les transferts de terres sont de plus en plus sensibles et conflictuels** » dans la mesure où le contexte géopolitique instable exacerbe les tensions [[lire p.5-7](#)].
3. « **Les investissements liés au climat sont relativement complexes et structurants – avec des impacts dépassant la zone immédiate du projet** », car ils entraînent d'énormes changements d'infrastructure qui concernent de vastes étendues, y compris dans des régions précédemment inexplorées, et qu'ils laissent peu de place à la participation des populations et des autorités locales.

---

<sup>1</sup> voir en particulier les [Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#) [[lire notre discussion ici, p.13-14](#)].

<sup>2</sup> C'est le développement des droits de propriété individuel de la terre qui permet l'apparition d'un marché foncier.

4. « **Le pouvoir des communautés et des militants décline et le financement des donateurs baisse** » alors que les investissements effectués semblent extrêmement urgents et prioritaires, et que la répression de la résistance populaire s'intensifie [\[lire\]](#).
5. « **Le désinvestissement et les terres abandonnées créent de nouvelles dynamiques** ». Dans certaines parties du monde (par exemple, en Europe), le vieillissement de la population entraîne un abandon progressif des terres agricoles, alors que, dans d'autres, les terrains affectés par l'exploitation minière ou pétrolière deviennent inutilisables. De plus, les conflits rendent certaines zones dangereuses à cause de leur contamination par des mines antipersonnelles et des bombes non explosées, tandis que d'autres deviennent inhospitalières en raison des conditions extrêmes créées par le changement climatique et les événements météorologiques exceptionnels qui en résultent [\[lire en anglais ici et ici\]](#).
6. « **Les migrations liées à l'environnement augmentent avec peu de garanties pour les terres perdues** ». Ceux qui perdent leurs terres ont très peu de possibilités d'obtenir une compensation et reçoivent peu d'aide (ou de droits) pour s'installer ailleurs.
7. « **Les personnes vivant dans des zones à risque climatique ont besoin d'un soutien qui va au-delà de l'allocation de terres** », car « **les personnes vulnérables sont susceptibles de souffrir du double fardeau du colonialisme vert et des conséquences physiques du changement climatique** ».

## Quels changements ?

Zoomers et Otsuki soutiennent que les politiques foncières passées basées sur « **l'établissement de nouvelles réglementations, tout en soulignant l'importance de la sécurité foncière et de l'enregistrement foncier** », ont largement été contre-productives et ont facilité la prise de contrôle des terres par des « investisseurs » étrangers.

Au lieu de cela, écrivent-ils, « **plus d'attention devrait être accordée aux groupes sans terre vivant dans des zones vulnérables du point de vue climatique, car ils perdent leurs droits sur les terres perdues, afin de les aider à faire face aux extrêmes climatiques et à la détérioration de l'environnement, ou à obtenir l'accès à des endroits sûrs** ». Cela signifierait que :

1. « **Le pouvoir de négociation des régions à faible et moyen revenu doit être renforcé afin d'attirer le bon type d'investisseurs pour investir aux bons endroits et contribuer à la résilience climatique** », de sorte que l'investissement dans ces régions ne soit pas uniquement destiné à compenser les émissions de GES dans les pays à revenu élevé, mais qu'il crée effectivement des emplois « vertueux », respectueux du climat et générateurs de revenus pour la population locale.
2. De plus, ces investissements gagneraient à être liés à de plus vastes programmes stratégiques, plutôt que de se limiter à des projets non coordonnés.

3. Leur conception devrait reposer sur une **véritable** participation de la population locale.
4. Ils ne devraient pas entraîner des déplacements de population.
5. Ils devraient reposer sur une vision du développement à long terme des régions concernées, plutôt que de répondre seulement aux besoins à court terme des investisseurs.

### Quelles sont les conditions d'un tel changement ?

Ces recommandations sont évidemment pertinentes. La question, une fois de plus, est de savoir si les conditions politiques de ces changements peuvent être créées. Sur ce point clé, cependant, Zoomers et Otsuki ne disent pas grand-chose.

Qu'est-ce qui pourrait empêcher les autorités nationales et locales d'accepter des projets de plantations qui généreront des avantages immédiats (apport financier pour le gouvernement – et parfois pour ses dirigeants –, et des emplois à court terme pour la population locale pendant la phase de plantation), mais qui auront des conséquences négatives dans le moyen et long terme ?

Qu'est-ce qui pourrait 'obliger' les autorités (et les investisseurs) à consacrer du temps pour négocier des programmes à long terme mieux conçus avec la participation de la population locale ?

Qu'est-ce qui pourrait convaincre les autorités de prendre le risque de proposer aux investisseurs un investissement qui n'est pas conforme à leurs attentes initiales ?

Qu'est-ce qui pourrait empêcher les investisseurs de se tourner vers d'autres pays avec des autorités plus « accommodantes » ?

Qu'est-ce qui pourrait décourager les pays de poursuivre la « course au moins-disant » pour attirer les investisseurs, comme ils le font par exemple pour ceux dans le secteur manufacturier ?

Tant que des réponses crédibles n'auront pas été apportées à ces questions, il est probable que les accaparements verts continueront de se développer à l'avenir.

Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer...

-----  
Pour en savoir davantage

- Zoomers, A., et Otsuki, K., [Seven reasons why climate-induced land grabbing requires significant changes in land governance](#). The Journal of Peasant Studies, 1-20, 2025 (en anglais).

- Dell'Angelo, J., Rulli, M.C., et P. D'Odorico, [The Global Water Grabbing Syndrome](#), Ecological Economics, Volume 143, 2018 (en anglais).
- James Fairhead, J., Leach, M., et I. Scoones, [Green Grabbing: a new appropriation of nature?](#) The Journal of Peasant Studies, Vol. 39, No. 2, 2012 (en anglais).

Sélection d'articles publiés sur [lafaimexpliquée](#) et liés à ce sujet :

- [L'accaparement vert : opérations financières juteuses, communautés dépossédées, peu d'impact sur les émissions de CO2](#), 2025.
- [Connaître notre monde : fin ou nouvelle phase du capitalisme ?](#) 2025.
- [Politique, environnement et climat : prise de conscience populaire, répression et inaction](#), 2025.
- [La terre: une ressource essentielle menacée et inégalement distribuée](#), 2013.